

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT **Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 11 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 5- Résorption des résultats déficitaires par les réserves,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- 9- Lancement d'un Emprunt obligataire et/ou Subordonné.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.